



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 19 octobre 2020
à 20h30**

Membres présents BESSON Guy, BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, MURAT Delphine, MURIGNEUX Cyril, MURIGNEUX Thérèse, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DES DOCUMENTS D'URBANISME A LA CCMDL

Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales de cette année, les communautés de communes non compétentes en termes d'urbanisme le deviendront au 1er janvier 2021 sauf opposition caractérisée d'un certain nombre de communes. Il précise que la commune de Meys dispose d'un Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci a été réalisé en même temps que le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) des Monts du Lyonnais. Les politiques d'aménagement de la commune, inscrites par la municipalité dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) vont au-delà de la politique générale de la CCMDL en termes de préservation des espaces agricoles, de la densification des constructions, de la mixité sociale et des formes de l'habitat, de l'utilisation des énergies renouvelables et de la biodiversité, pour un aménagement raisonné du Territoire. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, explique au conseil municipal que la mise en place d'un PLUI (PLU intercommunal) risquerait d'apporter une régression de la vision de l'aménagement sur la commune de Meys. Les élus de Meys souhaitent garder la maîtrise de l'urbanisme sur le territoire de la commune. Il propose au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence des documents d'urbanisme à la CCMDL. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurance pour garantir la commune de MEYS contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents est arrivé à échéance. La commune a mandaté le CDG69 pour consulter les assureurs dans un 1^{er} temps, puis proposer un contrat groupe avec l'assureur SOFAXIS. Le maire propose

d'adhérer, à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024, au nouveau contrat-cadre d'assurance groupe. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION RELATIVE AU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire, rappelle la demande de subvention au titre de la redistribution du produit des amendes de police de 2019, pour l'année 2020. Cette demande porte sur le projet de réalisation d'un parking de 18 places, près du cimetière. Il donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental du Rhône concernant la décision de l'assemblée départementale d'accorder à la commune de Meys une subvention de 22 170 € (50% du projet). Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DÉFENSE

Monsieur le Maire explique que la commune a la nécessité de désigner un correspondant défense auprès de l'état. Monsieur Frédéric TRUC se propose pour cette fonction. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT RHODANIEN DU CABLE (SRDC)

Monsieur le Maire explique que la commune a la nécessité de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) au SRDC Syndicat Rhodanien du câble. Monsieur Richard GRAËL se propose pour être le représentant titulaire de la commune. Monsieur Fabien PROTIERE se propose pour être le représentant suppléant de la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire explique que les habitations du village sont raccordées à la station aux filtres à roseaux de la châtelaine (dont la capacité est de 400 équivalents habitants). La zone artisanale de la Gagère et le quartier de l'ESAT sont raccordés aux lagunes de la Gare. Il explique que ce service public relève de la CCMDL. Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire explique que ce service est géré par le syndicat du SIMACOISE via le SPANC de SAINT GALMIER qui a pour mission de contrôler les installations autonomes des habitations ne pouvant se raccorder sur le réseau d'assainissement collectif. Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

Demande d'aide d'une association

Monsieur le Maire fait état d'un courrier de la présidente de l'association MJ exposant quelques difficultés en matière financière, les estimant liées à la crise sanitaire que nous traversons. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux délégués à l'accompagnement de la MJ de rencontrer les représentants de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

- l'AMF (association des maires de France) propose, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, des formations de base. Monsieur le maire a négocié 2 demi-journées de formation qui seront partagées avec les élus du conseil municipal de Sainte-Foy-l'Argentière. Celles-ci auront lieu le samedi 12 décembre, à Meys. Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de se mobiliser pour suivre ces formations.
- La commémoration du 11 novembre aura lieu à 9h30 au monument aux morts à Meys. Celle-ci se fera à huis clos entre les anciens combattants, les représentants de la chasse communale et des élus. Monsieur le maire invite tous les élus à se rendre ensuite à la commémoration de Grézieu-le-Marché pour 10h30, suivi de celle d'Aveize à 11h30.

- Monsieur le maire, vice-président de la CCMDL, en charge de la TE (transition écologique), fera une conférence sur la notion de 'plan guide' et illustrera celle-ci avec le plan guide de la commune de Meys. Cette présentation aura lieu le jeudi 19 novembre aux élus des commissions TE et Urbanisme de la communauté de communes.

La date du prochain conseil est fixée au lundi 16 novembre à la salle polyvalente à 19h30. Vu le contexte sanitaire et les mesures de confinement, celui-ci aura lieu à huis clos.

Philippe GARNIER
Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30